



Séance en date du 04 Février 2023

Date de la convocation : 26 Janvier 2023

Date de la séance : 04 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Thibault CALMARD, Mireille CARRET

Absent (1) : Gérard ROURE

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Guy CHAZOT

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1.DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 ET DU FIC 2023 POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

2.DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FUEL DE LA MAIRIE – ECOLE PAR UNE CHAUDIERE A GRANULES

3.DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS A FANGODY

4.SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

5.OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

6.COUBE AFFOUAGE VILLAGE DE LA VALETTE – ANNEE 2023

7.FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

8.MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DOME

9.RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 9h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Guy CHAZOT comme secrétaire de séance.

1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 17 Décembre 2022 :

- COMPENSATION DU BUDGET AEP AU BUDGET COMMUNAL POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL
- SUBVENTION DE LA COMMUNE AU BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022
- SUBVENTION COLLEGE SAINT-ANTHEME
- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ
- MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE LA VALLEE DE L'ANCE
- PROGRAMME TRAVAUX – STATION D'EPURATION DE MERLONNE
- MOTION – CONTEXTE FINANCIER
- DESIGNATION D'UN REFERENT MOBILITE
- ABANDON PROJET ISOLATION SALLE DES FETES + CABINET ETUDE CHAUFFERIE
- ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 ET DU FIC 2023 POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les voiries des villages de Bichelonne et de Lissonnat nécessitent de grosses réparations. Il propose de programmer la remise en état de ces voiries dans le courant de l'année 2023.

L'ADIT 63 a réalisé une estimation détaillée des travaux pour 48 845,55 € HT.

Les travaux pourraient être subventionnés par le FIC et la DETR.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, accepte de réaliser les travaux de remise en état des voiries citées ci-dessus pour 48 845,55 € HT une fois les accords de subvention obtenus et accepte le plan de financement suivant :

* subvention D.E.T.R. 30% de 39 738,50 € (car 60 261,50 € HT de l'enveloppe de 100 000 € sur 2 ans ont déjà été utilisés en 2022) : 11 921,55 euros

* subvention F.I.C. 40% de 40 000,00 € (car le CM a décidé de plafonner ses dépenses à 40 000 € afin de conserver, pour d'autres projets ultérieurs, un peu de l'enveloppe FIC allouée pour 4 ans (2023 – 2026) : 16 000,00 euros

* autofinancement : 20 924,00 euros

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FUEL DE LA MAIRIE – ECOLE PAR UNE CHAUDIERE A GRANULES

Monsieur le maire propose à l'assemblée, sur les conseils de l'Aduhme, de convertir la chaudière fioul de chauffage central du bâtiment maire-école en chaufferie biomasse à granulés de bois.

Cette chaudière pourrait alimenter la salle des fêtes dans un second temps.

Plusieurs devis ont été réalisés pour le remplacement de la chaudière. L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise CHATAING ENERGIE pour un coût de 30 363,50 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, approuve le projet de remplacement de la chaudière et accepte le plan de financement suivant :

* subvention ADEME 60,927 % : 18 500,00 euros (montant de la subvention calculé selon la puissance de la chaudière)

* subvention DSIL 19,073 % : 5 791,23 euros

* autofinancement : 6 072,27 euros

Le CM charge Monsieur le Maire de valider le devis de 30 363,50 € une fois les accords de subventions obtenus.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

4. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS A FANGODY

En continuité de l'aménagement du bourg en 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'aménager une zone de loisirs pour enfants (devis RONDINO de 37 934,51 €), un espace parcours de santé (8 ateliers) (devis RONDINO de 14 389,67 €) ainsi qu'un terrain de pétanque à la sortie du bourg (devis FAYASSON TP de 6 175,00 €), sur l'espace appelé « Fangody ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, approuve le projet et accepte le plan de financement suivant :

* subvention DETR 30 % : 17 549,75 euros

* subvention DSIL 10 % : 5 849,92 euros

* subvention Région AURA 40 % : 23 399,67 euros

* autofinancement : 11 699,84 euros

Le CM charge Monsieur le Maire de valider les devis une fois les accords de subventions obtenus.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

5.SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de décider du montant des subventions versées aux associations pour l'année 2023 afin de préparer le vote du budget.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide d'augmenter de 45 € chaque subvention versée aux associations (soit 350 € par association) après réception du bilan de chacune d'elles.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

6.OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le courrier reçu dernièrement du SIEG / TERRITOIRE D'ENERGIE qui propose un projet de travaux sur l'éclairage public de notre commune. Ces travaux consisteraient à modifier les organes de commandes de l'éclairage public.

Après explications des travaux, le Conseil Municipal, donne son accord pour participer à ce programme et accepte le plan de financement suivant :

- Coût des travaux sur la commune de SAILLANT : 4 500 € HT
- France Relance apporte 70 % d'aide d'état au montant HT des travaux à réaliser
- Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme apporte 20 % du montant des travaux à réaliser et se charge de l'intégralité du financement de la TVA
- Notre commune apporterait les 10 % du montant HT des travaux à réaliser restant, soit 450 € HT.

Décision approuvée (7 voix pour / 3 abstentions (Yohann CARRET (+ son pouvoir de Gérard ROURE) et Mireille CARRET s'abstiennent car ils craignent que TE63 puisse nous couper l'éclairage public à distance, sans que la commune ait son mot à dire).

7. COUPE AFFOUAGE VILLAGE DE LA VALETTE – ANNEE 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande formulée par les habitants du hameau de la Valette d'effectuer une coupe de bois de chauffage (coupe d'affouage) sur le sectionnal de la Valette pour leur consommation personnelle.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, donne son accord pour faire exécuter cette coupe à hauteur de 72 stères (12 stères par bénéficiaires). Il décide que la répartition aura lieu par feux (7 bénéficiaires). Les travaux sont confiés à l'entreprise ABIES BOIS pour 2498,40 €.

Attention, la parcelle coupée en bois de vente par la société BROUSSE (délibération du 30.09.22) devra obligatoirement être replantée en totalité (aucune autre coupe ne sera acceptée avant que celle-ci ne soit replantée).

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

8. FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1er Janvier 2023 pour le budget principal (840).

Il convient d'apporter des précisions en matière de fongibilité des crédits.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, précise que le recours au procédé de fongibilité des crédits (faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres) sera possible dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ce taux de 7,5 % sera valable d'année en année jusqu'à la prise d'une délibération contradictoire.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

9. MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DOME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (ex SIEG) a modifié ses statuts au conseil du 14 janvier 2023.

Il convient d'approuver cette modification.

Après lecture des modifications, le Conseil Municipal, unanime, décide d'approuver la modification des statuts de Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme tels que présentés.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

10. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un besoin de recruter un agent contractuel à 20h / semaine pendant 6 mois pour venir en aide à l'agent technique actuel.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial à compter du 27 février 2023 pendant 6 mois (date de début pouvant évoluer selon la disponibilité de la personne recrutée). Il sera rémunéré mensuellement sur la base de l'indice brut 382, indice nouveau majoré 352 de la fonction publique.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

11. DOSSIERS EN COURS

PLUI :

Plusieurs réunions ont eu lieu ces dernières semaines avec le cabinet REALITES et DESCOEUR et ALF.

Après avoir fait compte rendu de ces réunions et divers échanges, on constate que l'ensemble du CM est inquiet sur les modalités d'attribution de terrains constructibles et la durée de la révision. La fin ne devrait intervenir qu'en 2024...

Eglise :

Le cabinet ACA est en train de rédiger le cahier des charges pour les futurs appels d'offres.

Maison Rage :

Permis de démolir accepté. La DRAC impose un certain nombre de prescriptions (mur de soutènement...). EPF SMAF est en train de voir si cette nouvelle enveloppe de travaux pourra être pris en charge par leur établissement.

Isolation toiture Mairie :

Travaux terminés. Très beau rendu.

Station de Merlonne :

Prochain travail : courrier aux propriétaires pour obtenir autorisations de passage pour raccorder la station de Merlonne à celle de Fangody.

Gîtes :

VMC défectueuse.

Achat matériels divers suite à l'arrivée d'Emilie : lave-vitre, aspirateur, machine à laver...

Agents :

Les entretiens individuels pour tous les agents ont eu lieu ce début d'année.

Cantine :

Grosses économies cette année pour l'alimentation : 2021 : 8461 € / 2022 : 6218 €

Mot de la fin par Monsieur le Maire : Des économies conséquentes ont été faites sur plusieurs pôles ; ce qui permettra de financer d'autres projets.

14. QUESTIONS DIVERSES

En ce moment, Didier ne parvient pas à faire tout le travail qu'il y aurait à effectuer.
C'est pour cela qu'il a été décidé de recruter temporairement un agent (cf : délibération ci-dessus).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.

Le Maire,
Michel ROCHE



A blue circular official stamp of the Municipality of Sallant is positioned to the left of the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SALLANT' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '63 (Puy-de-Dôme)' at the very bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross. The signature 'M. Roche' is written in black ink over the stamp.

Le secrétaire de séance
Guy CHAZOT



A stylized black ink signature is written over a horizontal line. The signature consists of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.